

ASSOCIATION MARCHE NORDIQUE NOTRE DAME DE MONTS
VERIFICATEUR AUX COMPTES – RAPPORT SUR L'EXERCICE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat de vérificateur aux comptes qui m'a été renouvelé par l'assemblée générale du 11 janvier 2019 et conformément à l'article 14 du règlement intérieur de l'association je vous fais part de l'exécution de ma mission.

J'ai procédé à l'examen des documents et de la comptabilité tenue par le Trésorier, Monsieur Michel Crochet, au cours de deux visites en 2019 et une visite finale le 3 février 2020.

L'organisation de la comptabilité est conforme aux exigences des statuts et du règlement intérieur.

J'ai procédé par tests et contrôle de cohérence à l'examen de pièces justificatives des recettes et dépenses de l'association.

J'ai également procédé à la vérification comptes bancaires au 31 décembre 2019.

Toutes facilités m'ont été accordées par le bureau de l'association et plus particulièrement son trésorier pour mener mes opérations de contrôle et je tiens à les en remercier.

Je n'ai pas relevé d'anomalies pouvant affecter les comptes de l'exercice.

Sur la base de mes contrôles je confirme que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers et sincères et donne une image fidèle des opérations de l'exercice 2019 ainsi que de sa situation financière au 31 décembre 2019.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élève à 1 487 € et les avoirs disponibles au 31 décembre 2019 à 10 943 €.

En conséquence je recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2019 et de donner quitus de sa gestion au trésorier de l'association.

Fait à Challans le 22 février 2020

Le vérificateur aux comptes



Jacques Dautais